

## Compte rendu de la séance du 08 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Jacques BERTIGNAC

### Ordre du jour:

- 1°) Personnel : renouvellement de contrat
- 2°) Convention débroussaillage
- 3°) Modification des statuts du SDE09
- 4°) Rapport de la Commission d'Evaluation des charges transférées
- 5°) Convention d'adhésion au service de remplacement Centre de Gestion 09
- 6°) Investissements 2018
- 7°) Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Personnel : renouvellement contrat de travail ( DE 2018 06)

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Mr Christian Dreuil, agent technique, arrive à échéance le 14 avril 2018. Son temps de travail est de 12 heures par semaine

Considérant que cet agent donne entière satisfaction, Mr le Maire propose que le contrat de Mr Christian Dreuil soit renouvelé sur les mêmes bases pour une durée de 1 an

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le renouvellement du contrat de Mr Christian Dreuil pour une durée de un an

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Convention débroussaillage 2018 ( DE 2018 07)

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 3 337.20 € TTC (2 781€ HT) pour le forfait épareuse herbe. Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

**approuvent** la convention signée entre Mr le Maire et l'Entreprise Sernin

**chargent** Mr le Maire de toutes les démarches

Mr Cyril SERNIN ne participe pas au vote et sort de la salle pendant les discussions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

### Modification des statuts du SDE 09 ( DE 2018 08)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège réuni le 15 décembre 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour modifier les statuts du SDE09.

Les modifications statutaires proposées concernent principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte : la distribution publique de chaleur et de froid
- Acter le transfert au SDE 09 de la compétence éclairage public travaux neufs et entretien des EPCI
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires.
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué.
- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire décide**

- d'approuver les modifications statutaires proposées et d'adopter les statuts joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus. Ont signé tous les membres présents.

**Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées ( DE 2018 09)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix s'est réunie le 24 janvier 2018. Il s'agit des coûts de transfert de la compétence GEMAPI à la Commuanuté des Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées que lui a transmis le Président de la Communauté des Communes du Pays de Mirepoix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**approuve** le rapport de la Commission des Charges Transférées

Fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**

Adhésion au service de remplacement CDG09 ( DE 2018 10)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration du CDG09

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion de l'Ariège

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**approuvent** les termes de la convention d'adhésion avec le CDG 09

**autorisent** Mr le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

**JEAN HUILLET**  
**MAIRE**